



Préparons avec Madou ...

Théâtre'Actif : "Les paradis fi(a)scaux"

Réalisé dans le cadre de l'Assemblée Générale de Survie France
en partenariat avec l'association Survie 38

Le Théâtre'Actif constitue l'une des trois gammes de méthodes interactives de formation développées par Afric'Impact (outre le Simul'Actif et le Palabr'Actif). Il permet à toute structure (associative, éducative, ...) de sensibiliser un public divers (néophyte ou non) sur un thème particulier exploité, à chaque fois, à travers une série de six séances possibles.

Un nom ...

Traditionnellement, dans presque toute l'Afrique, à un moment donné de la journée vient le temps du **thé**. C'est notamment à cette occasion que du temps est consacré à la **palabre**, sur toutes sortes de sujets de façon très conviviale. Cet instant important et attendu d'échange partagé est donc offert par cette période *attractive* (!) de prise du thé.

Il arrive qu'en France, dans nos milieux associatifs, soient organisés des cafés philosophiques, politiques ou équitables. S'appuyant sur ces expériences, Afric'Impact (A.I.), en partenariat avec diverses associations, a développé un concept de *thé éducatif* axé sur des pratiques théâtrales interactives de sensibilisation issues, surtout, de l'Afrique de l'Ouest ... Cela aurait pu être le *Thé-Attractif*, mais c'est plutôt le **Théâtre'Actif** !

Une pratique ...

Dans le prolongement de sa volonté d'*utiliser* et de *valoriser* plusieurs techniques d'animations en provenance d'**Afrique**, A.I. a pensé exploiter les pratiques de théâtre communément regroupées autour du vocable "*d'Intervention Sociale*" (réunissant le Théâtre-Forum, le Théâtre-Action, le Théâtre pour le Développement, ...) telles qu'elles sont assez connues et usitées sur ce continent. En effet, l'*intérêt* de ces pratiques éducatives est évident : organisation facile, coût marginal, interactivité progressive, simulation formatrice, déclinaison infinie, reproductibilité simple, ...

Il s'agit, pour A.I., de compléter son **apport** de formation au petit monde de l'E.A.D. (jusqu'alors composé de jeux de simulation créés ou adaptés, de fiches éducatives diverses et variées, de fonds documentaires thématiques et géographiques, ...) par une *contribution expérimentale* et la *mise à disposition* d'un outil simple et nouveau : le Théâtre'Actif, synthèse de plusieurs pratiques de théâtre sensibilisateur utilisées de partout.

Le **but** étant, ainsi, de proposer, par exemple, un riche complément, une introduction interactive, une vraie alternative, une méthode ludique, ... respectivement, à une conférence publique, à un débat collectif, à un cours magistral, à une animation classique, ...

Ainsi, le Théâtre'Actif constitue une pratique permettant, à **toute structure** associative ou d'enseignement, de *toucher plus de monde*, de *rendre plus vivantes* et *interactives leurs interventions* et de faire de leurs participants, précédemment simples spectateurs, de *véritables acteurs*.

Des séances ...

Pour ce faire, A.I. a distingué 5 (+1) *séances* possibles de Théâtre'Actif :

- 0) **Théâtre-Information** avec des acteurs (c'est à dire des individus alors "animateurs" ne faisant pas partie du public) suivi d'aucun débat, donc sans aucune sorte d'interactivité (c'est, pour nous, le niveau zéro) ;
- 1) **Théâtre-Réunion** avec des acteurs qui jouent une scène suivie d'un échange, d'une discussion, d'un débat avec la salle (c'est le Théâtre-Forum classique ouest-africain, celui de nos partenaires burkinabé) ;
- 2) **Théâtre-Scission** avec des acteurs dont le jeu est coupé à un moment donné. Une discussion s'ouvre avec le public qui choisit entre deux, la poursuite de la pièce (et échanges finaux : "Et si on avait choisi ...") ;
- 3) **Théâtre-Direction** avec des acteurs "confirmés" (qui n'ont pas peur !), qui débute une pièce mais qui se trouvent ensuite dirigés par des individus appartenant au public et leur chuchotant leurs interventions ;
- 4) **Théâtre-Intervention** avec des acteurs qui jouent une pièce mais qui peuvent être remplacés physiquement par des membres de la salle motivés (c'est, notamment, le Théâtre de l'Opprimé latino-américain) ;
- 5) **Théâtre-Participation** avec uniquement des participants du public qui se relaient pour orienter et faire vivre une pièce improvisée (mais avec un contexte imposé) et argumentent (c'est le "Théâtre Impro").

Des Fiches ...

Pour autonomiser la pratique de ce nouveau support de formation, A.I. crée, pour chaque thème, quatre principaux types de Fiches :

Une **Fiche Formation** (ou Initiatique) visant à *préparer* une équipe tentée par l'expérience de l'animation de séances de Théâtre'Actif sur ce que constitue cette pratique, sur ses origines africaines ou autres, ... C'est, en fait, celle que vous lisez actuellement. Page 1 - F.I. n°05.860a.

Une **Fiche Documentation** (ou Ethique) visant à *réfléchir* sur le thème défini (en amont ou en aval). Ceux choisis par A.I. désirent informer sur les *actes méconnus de la France en Afrique*. Elle se compose aussi des repères que l'animateur donnera en tout début. Page 2 - F.E. n°05.860b.

Une **Fiche Animation** (ou Logistique) visant à *orienter* les acteurs et à mettre en scène le thème donné sous la forme de dialogues sur deux pages. La première introduisant contexte, personnages et scène jouée, la seconde ses deux poursuites possibles. Page 3/4 - F.L. n°05.860c.

Une **Fiche Production** (ou Analytique) visant à *restituer* et à *évaluer* en fin de formation peut être le résultat du travail éducatif accompli à chaque fois, quelque soit le thème de la pièce ou le type de séance choisis (feuille restituée à l'équipe d'animation). Feuille volante - F.A. n°05.860d.

Les *Fiches Thématiques* n°00.392 ("Théâtre utile" africain : spectacle citoyen interactif) et n°03.670 (Théâtres d'Interventions Sociales au Burkina) peuvent aussi être laissées aux participants. De même, d'autres Fiches Educatives (Thématiques, Pédagogiques, ...) peuvent leur être données en fonction des thèmes abordés.

Une organisation ...

Les différents types de séances Théâtre'Actif proposés sont classés par **degrés d'interactivité** possible et de maîtrise du thème concerné. On ne distingue, en fait, que cinq séances véritablement, car seule la première (Théâtre-Information) n'est ni interactive, ni suivie ou accompagnée de l'*échange* qui fonde le sens de la création de ce support de formation.

Ainsi, plus le public connaît le sujet abordé, plus il a le **désir d'intervenir** (et plus l'échange se réalise pendant la pièce et non une fois terminée). D'autant que le texte des pièces est conçu pour titiller les participants qui connaissent le thème, notamment par certaines provocations. De là, le choix du type de séance, plus ou moins interactive, est à faire *avant*.

Ce choix établi et les participants présents, l'*animateur* débute le temps de formation par une explication sur son **déroulement** qui diffère d'une séance à l'autre. En effet, dans le cadre du *Théâtre-Réunion* (1), le choix de l'une des deux poursuites de la pièce -page 4- est fait dès le commencement ; pour le *Théâtre-Scission* (2), l'animateur intervient en fin de page 2, offre le choix aux participants de développer telle ou telle poursuite et fait revenir le public sur celle qui n'a pas été choisie lors de l'échange final ; au niveau du Théâtre-Direction (3), il organise les allers et venues des participants qui souhaitent que les acteurs interviennent sur certains points ; et si concernant le *Théâtre-Intervention* (4) cet animateur s'efface peu à peu, au *Théâtre-Participation* (5), il tend à devenir transparent !

Éléments essentiels de l'organisation sont les **chaises**. L'action se développe autour de ce simple mobilier. Les acteurs se positionnent debout derrière leur dossier (sur lesquels peuvent être fixés des tasseaux en carton présentant l'identité des personnages) mis en arc de cercle devant le public. Seul l'acteur(/ participant) présent derrière une chaise peut prendre la parole. Il la laisse ensuite lorsqu'il pense avoir fini son intervention. Ces chaises sont aussi un moyen pour "protéger" les participants et *faciliter leur intervention*. Elles offrent un rempart sécurisant et leur évite de jouer physiquement leurs personnages. Enfin, une chaise est laissée vide pour interpréter, éventuellement, un autre rôle (candide, ...).

Pour finir, les **textes** des dialogues peuvent être lus par les acteurs(/co-animateurs) car ceux-ci ne sont censés être ni des acteurs salariés de la Comédie Française, ni des Docteurs Es Crimes français en Afrique !



Réfléchissons avec Madou ...

Répères sur la réalité des paradis fiscaux

ou Quelques définitions et trois zooms sur cet emblème des fraudes fiscales

(entièrement composé à partir de la pré-brochure intitulée "Pour en finir avec les paradis fiscaux" réalisée par Samuel de Survie 38)

Quelques définitions sur les paradis fiscaux :

Il existe de multiples définitions*, chacune apportant ses nuances juridiques, financières, ... Sans entrer dans le détail, retenons qu'un paradis fiscal est une zone, territoire ou État présentant les caractéristiques suivantes :

- Système fiscal réduit : les impôts sur les revenus, sur les bénéfices ou la fortune sont inexistantes ou faibles, les droits de succession sont avantageux, notamment pour les personnes et sociétés non résidents.
- Secret bancaire quasi absolu : il est extrêmement difficile de connaître l'identité des personnes déposant des fonds. La législation des paradis fiscaux prévoit généralement des sanctions lourdes si les employés de banque transgressent cette règle.
- Immunité judiciaire : alors qu'en France le blanchiment est considéré comme un crime, la plupart des paradis fiscaux ont, en matière de criminalité économique, une législation très laxiste ou non appliquée.
- Absence de coopération judiciaire internationale : les paradis fiscaux ralentissent ou refusent toute coopération avec les services judiciaires des autres pays.
- Possibilité de créer facilement trusts et sociétés écrans.

Toutes ces dispositions visent à attirer les détenteurs de capitaux, quelle que soit l'origine des fonds.

* Selon les définitions choisies, il existe plusieurs listes de paradis fiscaux : celle de l'O.N.U. (48 pays), celle de l'O.C.D.E. (35 pays), celle du F.M.I. (62 pays).

Logo de United Color of Benetton revu et corrigé par Gérard Paris-Clavel

Quelques zooms sur les paradis fiscaux :

Zoom A : Le secret bancaire avant tout

Au Liechtenstein, une employée d'un cabinet d'avocats a été licenciée et subit procès sur procès de la part de son ancien employeur. Motif ? Elle a brisé le secret bancaire en demandant à ce que des poursuites soient engagées contre un client dont elle avait identifié les opérations comme étant liées à un trafic d'organes, et ce à l'entière connaissance de son employeur. Avec le progrès des transplantations, le trafic d'organes se développe de plus en plus. Des personnes vendent leur rein pour 2500 dollars alors que les receveurs les paient entre 100 et 200 000 dollars. Au Liechtenstein, violer la loi du silence est bien plus grave que voler les cornées et les reins des enfants d'Amérique du Sud ou d'Afrique.

Zoom B : Tout se confond dans les paradis fiscaux

L'économie illégale n'est pas seulement composée d'activités purement criminelles, comme le trafic de drogue, les enlèvements et l'ensemble des autres activités de la délinquance traditionnelle.

D'une part, en effet, les organisations criminelles diversifient leurs activités illégales dans de nombreux secteurs de moindre intensité criminelle, comme la fraude sur les adjudications de marchés publics.

D'autre part, des entreprises du secteur légal se livrent elles-mêmes à des activités illégales, parfois délinquantes, comme la fraude fiscale ou la corruption politique.

L'ensemble de ces pratiques utilise les mêmes circuits de blanchiment et de dissimulation de l'argent, et a recours aux mêmes intermédiaires et aux mêmes techniques : paradis fiscaux, sociétés fiduciaires, marchés financiers, ...

in "Un Monde sans loi" de Jean de Maillard, éditions Stock, 1998

ZOOM C : L'essor des pavillons de complaisance

Erika, Prestige ... autant de marées noires désastreuses, autant de pavillons de complaisance ! Ils ne représentaient que 5 % de la flotte mondiale à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, 14 % dans les années 1960, 40 % aujourd'hui.

Les principaux pays à pavillon de complaisance sont le Panama, le Liberia, les Bahamas, Malte, Chypre. Quel est l'avantage du pavillon de complaisance pour le propriétaire d'un bateau ? Des droits d'enregistrement peu élevés, pas ou peu de taxes et d'impôts, très peu ou pas de contrôles, la liberté d'employer des marins peu payés, socialement peu ou pas protégés. Des montages sophistiqués permettent de dissimuler l'identité réelle du propriétaire du navire ou de l'armateur.

Tel est le cas de l'Erika. En 1999, au moment de l'accident, il est la propriété d'une coquille vide (Tevere shipping) enregistrée à Malte dissimulant deux armateurs napolitains agissant à travers une société grecque. Il est affrété par une société helvético-panaméenne qui passe ses ordres depuis Lugano en Suisse et la marchandise appartient à Total via sa filiale des Bermudes.

Et, au final, cette opacité garantie l'impunité.

"On considérera bientôt avec une curiosité attendrie le particulier qui acquitte l'impôt sur ses revenus d'épargne, ou la firme multinationale normalement taxée sur ses revenus d'activité."

Jean-François Couvrat, journaliste, in la Tribune du 17 février 2003

Pour aller (beaucoup) plus loin :

"La boîte noire", Denis Robert, Editions Les Arènes, 2002

"Un monde sans loi", Jean de Maillard, Editions stock, 1998

"Les milliards noirs du blanchiment", V. Peillon, Hachette, 2002

"Le capitalisme clandestin", Thierry Godefroy, La découverte, 2004



Orientons avec Madou ...

Pièce de Théâtre Actif : "Les paradis fi(a)scaux"

CONTEXTE :

C'est l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la multinationale F.P., France Pétrochimie. En matinée sont présentés, par des responsables de l'entreprise, les habituels rapports moraux, financiers et prévisionnels. L'échange avec la salle qui suit et qui conclut la matinée, avant les ateliers de l'après-midi, montre que les actionnaires sont assez contents des bons résultats affichés par France Pétrochimie. Ainsi, tout se déroule très bien ... jusqu'à l'intervention de Mme CHARTIER !

ACTE 1/2 : Première partie commune de la pièce

Mme CHARTIER : Bonjour, je suis Mme CHARTIER, toute nouvelle actionnaire, et je souhaiterais connaître le positionnement de notre entreprise concernant la question des paradis fiscaux ?

Mme DUPUIS : Pardonnez-moi chère actionnaire, mais quelle "question des paradis fiscaux" ? Les paradis fiscaux sont une réalité voire un atout dont nous essayons de tirer partie.

Mme CHARTIER : Et bien justement, si ces paradis fiscaux sont un atout pour votre, enfin notre, multinationale, ils sont un problème voire un scandale à l'échelle mondiale. Quand on s'intéresse aux problèmes du monde, on tombe à chaque fois sur des paradis fiscaux. Suisse, Monaco, Liechtenstein, îles Caïman, ... on retrouve, en effet, ces zones d'opacité impliquées dans tous les scandales qui ont défrayé la chronique de ces dernières années. Souvenez-vous : affaire "Elf", "Falcone", "Enron", ... mais aussi naufrages du Prestige ou celui de l'Erika, licenciements sauvages de Metaleurop, ... (coupée)

Mr MARTIN : J'interviens pour demander à Mme CHARTIER, à quel titre elle intervient ? Nous participons ici à une Assemblée Générale d'actionnaires et ne sommes nullement présents pour faire de la politique. Il y a d'autres lieux pour parler politique !

Mr GIRAUD : Si je puis me permettre, pour ma part, j'aimerais entendre Mme CHARTIER développer un peu ses arguments. Car, en effet, je me questionne sur l'usage des paradis fiscaux pour notre entreprise. Pour mémoire, je rappelle que fin 2001, le groupe Enron déclarait faillite. On s'est aperçu que cette énorme multinationale américaine avait utilisé de façon quasi-industrielle les paradis fiscaux (avec près de 700 filiales dans les seules îles Caïman). Ceci pour truquer ses résultats, ne pas payer d'impôts et dissimuler ses dettes, avec la complicité d'un grand bureau d'experts, de cabinets d'audit réputés ainsi que de banques connues. Depuis cette affaire, et d'autres d'ailleurs encore, j'ai toujours un peu à l'esprit que notre entreprise puisse être un jour tentée de recourir à ces paradis dans cet objectif.

Mme DUPUIS : Ne vous inquiétez pas chers actionnaires, nos comptes sont sains et vérifiés. Nous avons à cœur de respecter la loi. Il est vrai que, comme partout, d'autres ne le font pas. Mais, ne vous laissez toutefois pas abuser par les généralisations que font certains à partir de quelques cas de moutons noirs.

Mme CHARTIER : Ce qui est bien généralisé, c'est le détournement de fonds résultant de l'évasion fiscale que vous pratiquez. Après imposition, une partie aurait pu se trouver affectée sur des projets de solidarité collective locale comme internationale !

PERSONNAGES (à copier sur des tasseaux placés sur les chaises) :

Mme DUPUIS :

Chargée de communication au sein du Conseil d'Administration

Mr MARTIN :

Actionnaire "aux dents longues" intéressé par ses dividendes

Mr GIRAUD :

Retraité de l'entreprise et aussi actionnaire de la première heure

Mme CHARTIER :

Nouvelle actionnaire représentant un "collectif d'associations"

Les ateliers de l'après-midi bénéficient de la présence d'experts :

Mme DENIS :

Expert Fonds Ethiques pour le groupe de la Banque Populaire

Mr ROCHE :

Expert du G.A.F.I. (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux)

Mr MARTIN : Quelle accusation ! Madame, vous allez trop loin. Si notre entreprise détournait de l'argent, cela se saurait !

Mme CHARTIER : Apparemment vous ignorez que l'évasion vers les paradis fiscaux contribue à des pertes fiscales pour les pays en développement de plus de 50 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de l'aide publique au développement de tous les pays de l'O.C.D.E. Et que dire des pertes pour les pays développés !

Mme DUPUIS : Peut-être, mais, et vous, savez-vous que la moitié des transactions financières internationales transitent par les paradis fiscaux. De même, plus de la moitié des fonds dans le monde sont déposés dans ces paradis fiscaux, soit plus de 5000 milliards de dollars ! Alors que devons nous faire ? Abandonner cette pratique avantageuse à nos concurrents et perdre ainsi des profits qui confortent notre place sur le marché ? Si nous ne nous alignons pas sur les pratiques des autres, qui, je le rappelle, n'ont absolument rien de frauduleuses car tout à fait légales, nous allons droit vers le dépôt de bilan !

Mr MARTIN : Eh oui, attaquez-vous plutôt aux pratiques vraiment illégales tel que le blanchiment de l'argent de la drogue, par exemple, opéré par les réseaux du crime organisé.

Mr GIRAUD : Moi, j'ai lu que parmi toutes les méthodes de blanchiment, le recours aux paradis fiscaux est de loin la plus efficace et la plus simple. Ces réseaux du crime n'ont fait que suivre les chemins tout tracés par les multinationales. Ils n'ont fait qu'emprunter les circuits d'occultation que les meilleures équipes d'avocats, de notaires et de banquiers londoniens ou genevois ont su inventer pour ces entreprises.

Mme CHARTIER : En effet, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce sont ces paradis fiscaux eux-mêmes qu'il faut combattre. Ils sont devenus un rouage central du capitalisme mondial en permettant aux entreprises et États de contourner tous les dispositifs de régulation et de protection sociale. Et ceci dans le secret.

Mme DUPUIS : Oui, le secret, c'est de lui dont nous avons besoin pour conduire nos affaires. Nos comptes doivent être maintenus secrets vis à vis de nos adversaires pour des raisons de stratégie économique. Les paradis fiscaux nous garantissent ce secret. Et, pour aller plus loin dans les raisons nous poussant à utiliser ces paradis fiscaux, on peut citer la sur-imposition que nous subissons en France. Les paradis fiscaux nous permettent d'être concurrentiels, de réinvestir l'argent dégagé, de créer de l'emploi ... et de vous assurer de meilleurs revenus pour vos actions !

Mme CHARTIER : Tout cela est un peu facile, on ne ... (coupée)

Mme DUPUIS : Vous poursuivrez la discussion en ateliers !

**ACTE 2A/2 : Atelier "Placements et Fonds Ethiques"
ou ... les Paradis Fiscaux au coeur du système**

Mme DENIS : Bonjour, je suis experte en fonds éthiques au sein du groupe de la Banque Populaire. Il s'agit de formes de placements qui visent à concilier les performances financières avec une contribution sociale ou environnementale : lutte contre le chômage, développement du Sud, éradication du travail des enfants, protection de la nature, ... Une partie des placements financiers de votre entreprise est constitué de fonds éthiques.

Mr MARTIN : Je remercie notre direction pour avoir su faire un choix moral dans ses placements et participer ainsi à une prise en compte de l'importance du nécessaire progrès social.

Mr GIRAUD : Sans vouloir faire de faux procès, il me semble plutôt que le but de F.P. dans cette initiative résulte plus d'une stratégie commerciale que d'une quelconque "conscientisation".

Mme DUPUIS : Cher actionnaire, vous nous peinez en pensant cela. En effet, depuis longtemps déjà, votre entreprise s'est investie dans le développement durable. Elle tente ainsi de mettre en conformité ses diverses méthodes de production avec la prise en considération de l'environnement. C'est dans la poursuite de cette dynamique que nous avons opté pour le placement éthique.

Mme CHARTIER : Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre ! Mais, bien évidemment que vos considérations ne sont que commerciales et financières. Seules des raisons voire des contraintes marketing et fiscales vous ont fait orienter vos politiques. Faire croire l'inverse est pure tromperie. Tromperie à laquelle on peut, toutefois, s'attendre de la part de multinationales.

Mr MARTIN : Et là voilà qui repart à la charge. Mais, rien ne vous convient à vous. Quoique l'on fasse, ça ne vous plaît jamais !

Mme DENIS : Quelque soit l'argument qui pousse à investir dans des fonds éthiques, seul compte le résultat.

Mme CHARTIER : Et bien non, pas lorsque c'est un arbre qui cache une forêt. Tout comme nos grandes entreprises françaises, ces mêmes banques qui proposent désormais toutes des placements éthiques, sont celles qui ont aussi des succursales dans les paradis fiscaux. Les unes et les autres passent autant d'énergie à mettre dans la lumière leurs produits éthiques par exemple, qu'elles en mettent à conserver dans l'ombre d'autres pratiques plus inavouables, comme les paradis fiscaux.

Mme DUPUIS : Je vous le dis encore : l'usage d'un paradis fiscal n'a rien d'inavouable, ni d'illégal et il constitue un avantage commercial indispensable pratiqué par tout le monde. Seules certaines dérives sont condamnables.

Mr GIRAUD : Pour préparer cet atelier, je me suis documenté. Je me permets donc de vous lire cette citation de Jean de MAILLARD : "*La finance moderne et la criminalité organisée se renforcent mutuellement. Elles ont toutes les deux besoin, pour se développer, de l'abolition des réglementations et de la suppression des contrôles étatiques*". Fin de citation. En ce sens, je pense qu'il est illusoire de vouloir supprimer le blanchiment d'argent, soit pour certains "la grande corruption", tout en maintenant ces zones d'opacité que constituent les paradis fiscaux.

Mme CHARTIER : C'est tout à fait vrai. Ce qui est en jeu est la suppression pure et simple des paradis fiscaux !

Mr MARTIN : S'il fallait vraiment les supprimer, pourquoi les gouvernements ne s'en occupent-ils pas ?

Mr GIRAUD : Parce que, comme l'affaire Elf l'a révélé, les multinationales disposent de caisses noires qui servent à faire taire les hommes politiques, qui peuvent aussi avoir besoin d'argent, ... les campagnes électorales devenant de plus en plus chères.

Mme CHARTIER : En plus, il ne faut pas oublier que ces paradis fiscaux sont aussi des éléments fondamentaux dans des montages réalisés par les gouvernements occidentaux dans le cadre de trafic d'armes, de pillage de pétrole, de services secrets.

**ACTE 2B/2 : Atelier "Le Groupe d'Action Financière"
ou ... les actions de lutte contre la fraude fiscale**

Mr ROCHE : Bonjour, je suis un expert du G.A.F.I., le Groupe d'Action Financière contre le blanchiment de capitaux. Notre organisme rassemble des experts juridiques et financiers de 31 pays membres, dont la France, le Canada, les États-Unis, le Japon, mais aussi le Luxembourg, la Suisse, Singapour, ...

Mme DUPUIS : Nous avons fait appel aux services et à l'expertise de Mr ROCHE dans le but de vous éclairer, chers actionnaires, sur les efforts que nous menons en collaboration avec l'Etat français pour lutter contre toutes les dérives illégales en matière fiscale et financière. Car une utilisation intelligente de dispositifs fiscaux favorables ne se fait jamais en antagonisme, mais toujours en harmonie avec l'administration fiscale.

Mr MARTIN : Je vous remercie de votre présence. Car, ce matin, nous avons subi une intervention brutale visant à jeter le discrédit sur les pratiques financières de notre entreprise. Pouvez-vous indiquer à quoi cette collaboration Etat/Entreprise a mené ?

Mr ROCHE : Eh bien, elle a abouti à la rédaction de 40 recommandations constituant un véritable plan d'action complet pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

Mr GIRAUD : Pardonnez-moi, mais n'y a t'il pas une sorte de contre-sens dans ce que vous dites entre les mots "recommandations" et "véritable plan d'action". Quels ont été leurs effets ?

Mme CHARTIER : Les effets ont été et demeurent archi-nuls !!!

Mr MARTIN : Et voilà, c'est reparti. Vous vous en prenez maintenant à ce monsieur. C'est pas un peu fini de tout critiquer. Si vous n'êtes pas contente de cette entreprise, revendez vos actions. Vous êtes de la concurrence ou quoi !?!

Mme CHARTIER : Le collectif d'associations que je représente a acheté ces actions, pour avoir la possibilité d'intervenir dans votre Assemblée Générale et proposer aux actionnaires de F.P. un autre éclairage sur les pratiques fiscales de votre entreprise. A ce titre, j'affirme que le G.A.F.I. est sans réel pouvoir, et que la motivation des pays membres pour appliquer ces mesures est, pour le moins, très limitée. Ainsi, tout en tenant un discours "anti-blanchiment", le gouvernement français a fait, en décembre 2003, des îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy, deux nouveaux paradis fiscaux. Et que dire du cas de Monaco, pays pourtant sous tutelle de la France mais sur lequel elle ferme les yeux !

Mr GIRAUD : Effectivement, j'avais suivi à la télévision, l'appel de Genève, en 1996, qui parlait notamment de Monaco. Des magistrats européens réputés avaient ainsi présenté en Suisse un texte visant à alerter l'opinion publique et les gouvernements sur l'obstacle que représentaient les paradis fiscaux, notamment dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

Mme CHARTIER : 9 ans après, ce texte est toujours d'actualité. Tout comme, en France, le résultat des travaux de la commission parlementaire contre le blanchiment, que les députés Vincent PEILLON et Arnaud MONTEBOURG ont mené de 1999 à 2002.

Mme DUPUIS : Vous êtes bien gentils, mais il faut comprendre qu'il existe tout de même un problème de souveraineté. Si on considère que tous les Etats du monde sont égaux en droit, au nom de quoi certains d'entre eux pourraient-ils décider que les lois établies par d'autres peuvent être remises en cause ?

Mr ROCHE : Tout à fait. Et si les lois avantageuses de ces paradis fiscaux venaient à être supprimées, beaucoup de ces pays pourraient retourner dans la pauvreté de laquelle ils étaient sortis. Et d'autres, plus aisés, se trouveraient complètement désorganisés.

Mme CHARTIER : N'exagérons pas. Il existe des valeurs supérieures à la souveraineté : des valeurs, comme la recherche de Biens Communs Mondiaux ou l'ordre international. Et le droit d'ingérence, dans le cas présent, est nécessaire et justifié pour lutter contre la fraude mondiale et l'argent sale !!!